



RHODIA OPERATIONS

Usine de La Rochelle

RESUME NON TECHNIQUE

Pièce n° 3

Septembre 2011

SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| 0. INTRODUCTION..... | 4 |
| 0.1. Dossier de demande d'autorisation..... | 4 |
| 0.2. Résumé non technique..... | 4 |
| 0.3. Rayon d'affichage et communes concernées..... | 4 |
| 1. PRESENTATION GENERALE DU CONTEXTE | 6 |
| 1.1. Activités de l'établissement de RHODIA La Rochelle..... | 6 |
| 1.2. Contexte de la présente demande | 6 |
| 2. RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT | 9 |
| 2.1. Situation générale..... | 9 |
| 2.2. Environnement extérieur..... | 9 |
| 2.2.1. Géologie et hydrogéologie..... | 9 |
| 2.2.2. Milieu naturel et espaces protégés..... | 10 |
| 2.3. Radioactivité..... | 12 |
| 2.3.1. Impact radiologique des rejets aqueux sur l'environnement..... | 12 |
| 2.3.2. Suivi de la radioactivité en limite de site..... | 13 |
| 2.3.3. Impact du projet COLEOP'TERRE..... | 13 |
| 2.4. Eau..... | 14 |
| 2.4.1. Contexte local..... | 14 |
| 2.4.2. Situation actuelle..... | 14 |
| 2.4.3. Impact du projet COLEOP'TERRE..... | 16 |
| 2.5. Air..... | 18 |
| 2.5.1. Contexte local..... | 18 |
| 2.5.2. Situation actuelle..... | 18 |
| 2.5.3. Impact du projet COLEOP'TERRE..... | 19 |
| 2.5.4. Evaluation des Risques Sanitaires..... | 19 |
| 2.6. Sols, sous-sols et eaux souterraines..... | 20 |
| 2.6.1. Situation actuelle..... | 20 |
| 2.6.2. Impact du projet COLEOP'TERRE..... | 20 |
| 2.7. Déchets..... | 21 |
| 2.7.1. Situation actuelle..... | 21 |
| 2.7.2. Impact du projet COLEOP'TERRE..... | 21 |

| | |
|---|-----------|
| 2.8. Nuisances pour les riverains..... | 22 |
| 2.8.1. Bruit et Vibrations..... | 22 |
| 2.8.2. Vibrations..... | 23 |
| 2.8.3. Emissions lumineuses..... | 23 |
| 2.8.4. Odeurs..... | 24 |
| 2.8.5. Conclusion..... | 24 |
| 2.9. Trafic..... | 24 |
| 2.9.1. Situation actuelle..... | 24 |
| 2.9.2. Impact du projet COLEOP'TERRE..... | 25 |
| 2.9.3. Conclusion..... | 25 |
| 2.10. Consommation d'énergie et d'utilités..... | 26 |
| 2.10.1. Situation actuelle..... | 26 |
| 2.10.2. Impact du projet COLEOP'TERRE..... | 27 |
| 2.10.3. Conclusion..... | 28 |
| 2.11. Intégration dans le paysage..... | 28 |
| 2.11.1. Situation actuelle..... | 28 |
| 2.11.2. Impact du projet COLEOP'TERRE..... | 28 |
| 2.11.3. Conclusion..... | 28 |
| 2.12. Analyse et positionnement du projet vis-à-vis des Meilleures Techniques Disponibles..... | 29 |
| 2.13. Investissements environnementaux..... | 29 |
| 2.14. Conditions de remise en état du site après cessation d'activité..... | 30 |
| 2.14.1. Moyens prévus en cas de cessation d'activité..... | 30 |
| 2.14.2. Caution environnement..... | 30 |
| 3. RESUME DE L'ETUDE DE DANGERS..... | 31 |
| 3.1. Analyse des risques externes..... | 31 |
| 3.1.1. Risques naturels..... | 31 |
| 3.1.2. Risques technologiques..... | 32 |
| 3.2. Analyse des risques internes..... | 32 |
| 3.2.1. L'évaluation préliminaire des risques..... | 33 |
| 3.2.2. L'analyse détaillée des risques majeurs..... | 35 |
| 3.2.3. Les résultats..... | 35 |
| 4. CONCLUSION..... | 53 |

0. INTRODUCTION

0.1. Dossier de demande d'autorisation

Le Code de l'Environnement définit le cadre juridique général du contrôle des installations classées par les pouvoirs publics.

La procédure administrative de contrôle repose notamment sur l'instruction par les Services Administratifs d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) réalisé par le demandeur.

Le dossier présenté à l'Administration est constitué :

- de la notice administrative et réglementaire,
- du présent résumé non technique,
- de la notice descriptive des activités et des installations concernées par le projet,
- de l'étude d'impact,
- de l'étude de dangers,
- de la notice d'hygiène et de sécurité,
- des plans réglementaires,
- des annexes.

0.2. Résumé non technique

Le résumé non technique est un document de synthèse. Il présente d'abord succinctement le site RHODIA La Rochelle et le contexte du projet, puis les dispositions mises en œuvre pour la protection de l'environnement et des populations environnantes (résumé de l'étude d'impact et résumé de l'étude de dangers).

Cette démarche vise à apporter l'information la plus transparente et la plus complète sur les activités du site.

L'attention du lecteur est attirée, toutefois, sur le fait que ce résumé ne constitue qu'une présentation synthétique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, pièces auxquelles il conviendra de se reporter pour toute question nécessitant une réponse détaillée ou approfondie.

0.3. Rayon d'affichage et communes concernées

Le dossier de demande d'autorisation est adressé au Préfet qui le communique au Tribunal Administratif qui désigne un commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique. Après collecte des avis et observations de différentes parties prenantes (Administrations, communes, commissaire enquêteur), la DREAL présente un rapport de propositions

réglementaires au Comité Départemental d'Hygiène avant qu'un arrêté d'autorisation puisse être établi par le Préfet.

L'enquête publique se déroule sur le territoire des communes concernées par le rayon d'affichage. Selon la réglementation des installations classées, le rayon d'affichage retenu pour l'enquête publique est de 4 kilomètres.

Les communes concernées sont les suivantes :

- La Rochelle (commune d'accueil de l'établissement)
- L'Houmeau
- Lagord

Le seul département concerné est celui de Charente Maritime (17).

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur communique les observations recueillies au demandeur qui établit un mémoire en réponse. Il rédige alors son rapport qu'il transmet au préfet avec l'ensemble du dossier et ses conclusions motivées indiquant s'il est ou non favorable au projet.

1. PRESENTATION GENERALE DU CONTEXTE

1.1. Activités de l'établissement de RHODIA La Rochelle

L'usine de RHODIA La Rochelle est un site classé «SEVESO» Seuil Haut, situé dans la zone industrielle Chef de Baie, à l'ouest du centre-ville de la Rochelle (17). Le site s'étend sur une superficie de 41 hectares et réunit les installations de production ainsi que d'importants moyens de Recherche et Développement.

RHODIA sépare et commercialise toutes les terres rares comme oxydes, nitrates, métaux et alliages pour réaliser des produits de performance. La structure électronique très particulière des terres rares leur confère des propriétés chimiques très voisines, ce qui les rend difficiles à séparer, et des propriétés physiques à l'origine de nombreuses applications en catalyse, luminescence, optique, magnétisme, électronique ...

L'entreprise fabrique actuellement plus de 350 types de produits dont les applications sont :

- La dépollution automobile : elle utilise depuis les années 80 le CERIUM dans les pots catalytiques pour les véhicules à essence,
- Le verre : avec les CEROX dans le polissage des verres ophtalmiques et des lentilles de caméra,
- La coloration des matériaux : avec l'OPALINE pour l'émaillage des céramiques et le PRASEODYME comme pigment jaune,
- La catalyse chimique : avec le CERIUM et le NEODYME pour la synthèse des polymères,
- Le magnétisme et les batteries : avec les alliages au LANTHANE et MISCHMETAL, pour les batteries rechargeables (micro-ordinateurs, téléphones portables).

A la sortie de l'usine, les oxydes de Terres Rares sont des produits intermédiaires qui seront ensuite transformés par le client. La répartition des ventes se fait selon 2 marchés principaux : la catalyse et l'électronique.

RHODIA La Rochelle emploie actuellement 371 personnes.

1.2. Contexte de la présente demande

Actuellement, une fois collectées puis triés, les lampes basse tension et écrans usagés sont traités par des sociétés spécialisées qui en valorisent ensuite les différents composants (verres, métaux, plastiques). Par contre, les poudres luminophores, concentrées en Terres Rares, sont quant à elles mises en décharge.

L'objectif du projet COLEOP'TERRE est de recycler les poudres de luminophores issues du démantèlement, afin de récupérer, les Terres Rares contenues.

Issue des programmes de recherche menés par RHODIA depuis de nombreuses années sur le cycle de vie de ses produits, cette filière originale de recyclage des poudres luminophores ouvre de nouvelles perspectives environnementales.

Les Terres Rares, également appelées lanthanides, forment en effet une famille de 17 métaux qui occupent une place de plus en plus importante dans nos process industriels de pointe et particulièrement dans les technologies vertes.

On utilise par exemple le néodyme dans la fabrication d'aimants surpuissants qui équipent les éoliennes, les turbines hydroélectriques mais aussi les voitures électriques et hybrides. Le terbium, autre Terre Rare, sert à la fabrication des écrans plats et des lampes basse consommation. Désignées sous des noms tels qu'europium, yttrium, scandium, cérium, prométhéum, erbium..., les Terres Rares sont, comme leur nom l'indique, rares.

Elles interviennent dans tant de technologies de pointe que la demande supplémentaire pour leurs applications dérivées devrait dépasser les approvisionnements. La Chine assure actuellement plus de 95% de la production mondiale, qui s'est élevée à 125 000 tonnes en 2010.

Leurs gisements sont concentrés principalement en Chine (51% des réserves), en ex-URSS (20%), en Amérique du nord et du sud (12%) et en Australie.

Dans ce contexte, ce projet représente une formidable opportunité puisqu'il permet une réutilisation des matériaux rares contenus notamment dans les lampes basse tension.

C'est donc un projet bénéfique pour l'environnement.

Il est partagé sur deux sites RHODIA : RHODIA Saint-Fons Chimie et RHODIA La Rochelle.

Une première partie du procédé consiste à attaquer en milieu acide ces poudres sur le site de Saint Fons puis de transférer sur le site de La Rochelle les produits solides issus de cette attaque. Ces produits solides sont alors traités dans un four, pour ensuite être attaqués en voie nitrique pour en recouvrer les nitrates de Terres Rares.

D'une capacité de 1000 t/an de poudres de luminophores, l'installation permettra de traiter la totalité des poudres issues du marché français ainsi que 50 % des poudres issues des autres pays Européens à l'horizon 2015 (1000 tonnes/an représentent la totalité du marché européen actuellement).

L'aboutissement du projet Coleop'terre devrait ouvrir de nouvelles perspectives en :

- **Complétant la filière de recyclage des lampes à économie d'énergie.**

En France, la collecte et le recyclage des LEE sont organisés depuis 2006 par l'éco-organisme Récyclum SAS. Des éco-organismes similaires existent dans les autres pays Européens.

Avec son nouveau procédé, RHODIA viendra compléter la filière en valorisant les poudres de luminophores. L'accès à ces poudres sera supporté par un partenariat avec les éco-organismes Européens (ex Récyclum SAS pour la France) et les sociétés effectuant les opérations de recyclage.

- **Réduisant la mise en décharge d'importantes quantités de déchets** (1500 t/an de poudres de luminophores au niveau européen en 2015 plus la fraction résiduelle de verre).

Le procédé RHODIA permettra de démercurer les poudres et de valoriser environ 90 % en masse du déchet traité sous forme de terres rares (produit-fini à La Rochelle), de verre et de phosphates (déchets du procédé Sain-Fons-Chimie).

La valorisation du verre et des phosphates, considérés alors comme des sous-produits, sera étudiée dans le cadre d'un projet R&D associé au projet de démonstration, au même titre que la réduction de la quantité de déchets ultimes (correspondant au maximum à 10% de la poudre de luminophores entrante).

- **Créant un gisement de terres-rares stratégiques en France à partir d'une mine urbaine inexploitée.**

Le procédé en question permettra la récupération de terres rares sous forme d'Yttrium, d'euporium et de terbium. Ces éléments seront aisément valorisés par RHODIA grâce à sa position de leader mondial dans les formulations à base de terres-rares.

- **Augmentant l'indépendance de la France sur le plan de l'approvisionnement en Terres-rares** tout en réduisant la consommation de la ressource naturelle en terres-rares puisque les terres-rares recyclées viendront substituer des matières premières terres-rares directement issues de l'extraction minière.
- **Créant à terme environ 25 emplois directs, répartis sur les sites de Saint Fons Chimie et de La Rochelle.**

Le présent dossier dresse l'état des lieux des activités, des impacts et des dangers du site et du projet sur la base des données consolidées sur l'année 2010.

Il réactualise l'ensemble des données du site et intègre les nouvelles exigences réglementaires relatives au projet en vue de son exploitation et par conséquent de la remise à jour de son autorisation d'exploiter et de l'actualisation de son arrêté préfectoral.

Le descriptif des installations et le détail des évolutions envisagées dans le cadre du projet sont consignés dans les pièces 1 et 2 du dossier de demande d'autorisation d'exploiter : « Notice Administrative et Réglementaire » et « Notice Descriptive des installations existantes et projetées ».

2. RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT

2.1. Situation générale

Le site industriel RHODIA Opérations est implanté dans la zone industrielle de « Chef de Baie » à La Rochelle. Le site s'étend sur 41 hectares, au nord de la rade de La Rochelle.

La figure ci-dessous permet de localiser le site ainsi que les activités situées à proximité :

- A l'est, la zone résidentielle de Port-Neuf et au-delà le centre de La Rochelle,
- Au nord la zone résidentielle de « Saint-Maurice » et la cité de la « Rossignollette »,
- A l'ouest, l'ex site SOCOFER (construction d'engins de maintenance ferroviaire), la zone industrielle du « Chef de Baie » et la zone résidentielle de « la Pallice »,
- Au sud, la baie de Port-Neuf.

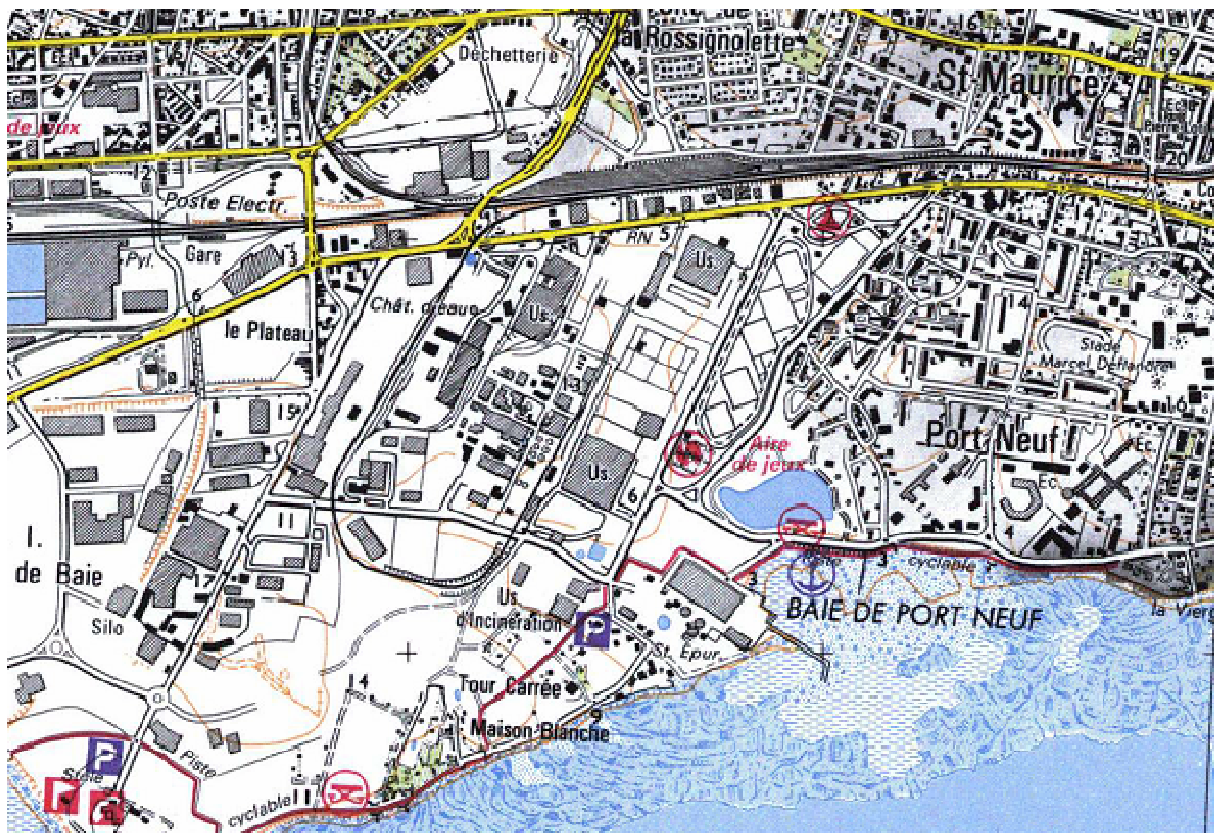


FIGURE 1 : CARTE DE LOCALISATION DU SITE

2.2. Environnement extérieur

2.2.1. Géologie et hydrogéologie

2.2.1.1. Contexte local

La région rochelaise occupe un espace de transition entre le Massif armoricain et le Bassin aquitain. Les grands axes régionaux sont déterminés par les structures tectoniques. Le système de faille d'orientation sud armoricaine est à l'origine du Pertuis Breton. Le Pertuis d'Antioche est façonné par la structure anticlinale de la Charente, délimitée par les îles de

Ré et d'Oléron. Lors de la régression pré-flandrienne le niveau de la mer a baissé d'environ 100 mètres. Le substrat rocheux a alors été érodé par les fleuves de la Charente, la Sèvre Niortaise, le Lay qui sont à l'origine des fosses d'Antioche et de Chevarache. La remontée de la mer (transgression flandrienne) a donné l'aspect actuel des pertuis. Les anciennes vallées ont été en partie colmatées par des sédiments.

Comme le montre la figure ci-dessus, le site est bordé à l'Est par l'étang de Port-Neuf. Cet étang communique avec la rade de La Rochelle par une vanne placée dans un talus composé de remblais. Le mode de fonctionnement de cette vanne n'est pas connu de RHODIA.

L'altitude moyenne du plan d'eau de l'étang est de 0,9 m NGF (le niveau moyen de l'océan est considéré comme étant à 0 m NGF, excepté lors des marées).

L'analyse de la carte IGN à l'échelle 1/25 000 de La Rochelle montre l'absence de ruisseaux, étangs ou autres retenues d'eau à proximité du site RHODIA.

2.2.1.2. Impact du projet COLEOP'TERRE

L'exploitation des équipements dans le cadre du projet n'a aucun effet direct ou indirect sur les contextes géologiques et hydrogéologiques du terrain étant donné qu'aucun prélèvement ou rejet ne sont effectués dans les couches du sol.

2.2.2. Milieu naturel et espaces protégés

2.2.2.1. Contexte local

2.2.2.1.1. ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)

Selon les informations mises à disposition par la DREAL Poitou Charente, la commune de La Rochelle est concernée par :

- 3 ZNIEFF de type 1 :
 - ZNIEFF Marais de Pampin
 - ZNIEFF Pointe de Queille
 - ZNIEFF Marais de Tasdon, Lacs de Villeneuve
- 2 ZNIEFF de type 2 :
 - ZNIEFF Pertuis charentais
 - ZNIEFF Marais poitevin

2.2.2.1.2. ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux)

Il y a 21 ZICO dans la région Poitou-Charentes, la plus proche du site de RHODIA étant celle située vers Marans, au Nord-Est du site.

2.2.2.1.3. Sites Natura 2000

39 sites classés NATURA 2000 sont recensés dans le département de Charente Maritime. Le site le plus proche du site est celui du Pertuis charentais situé à l'ouest de La Rochelle comprenant :

- la Zone de Protection Spéciale (ZPS) du « Pertuis Charentais – Rochebonne »,
- le Site d'Importance Communautaire (SIC) du « "Pertuis Charentais ».

2.2.2.1.4. Zones de protection des biotopes

Le Marais Poitevin abrite une zone de protection des biotopes créée par arrêté préfectoral du 9 octobre 1997. Cette zone de protection de 3 800 hectares est destinée à préserver la diversité écologique et l'équilibre biologique du biotope qui constitue un milieu privilégié de vie, de repos et de reproduction d'espèces animales ou végétales protégées, parmi lesquelles la loutre, ainsi que de nombreuses espèces d'oiseaux.

2.2.2.1.5. Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux & Réserves naturelles

Il n'existe pas de parc national ni de parc naturel régional à proximité du site, ni même dans le département de la Charente Maritime.

Par contre, il existe 4 réserves naturelles, éloignées de RHODIA La Rochelle, dans le département de la Charente Maritime.

2.2.2.2. Impact du projet COLEOP'TERRE

Aucune solution alternative au rejet en mer n'est trouvée à ce jour pour éliminer les effluents aqueux du site et notamment ceux relatifs au projet COLEOP'TERRE.

Cependant, afin de limiter au maximum l'impact potentiel de ces rejets sur l'environnement naturel du site, RHODIA La Rochelle assure :

- Une surveillance physico chimique de l'eau de mer,
- Une surveillance de la qualité biologique du milieu récepteur,
- Une surveillance de la qualité des sédiments.

Les premières conclusions de l'étude d'impact faite par l'Institut Pasteur de Lille présentées à la DREAL/DDTM/IFREMER le 31 mai 2011 démontrent que la toxicité du mélange créé en sortie d'émissaire est négligeable, et sans impact significatif dans l'anse de Port Neuf, et en baie de La Rochelle.

Par ailleurs, l'état écologique du milieu récepteur établi par comparaison avec les valeurs définies à l'annexe 3 de l'arrêté du 25 janvier 2010 apparaît bon voire très bon.

Concernant le projet COLEOP'TERRE, le flux d'effluent process généré ne modifiera pas de manière significative les rejets actuels du site et donc l'impact sur l'environnement naturel.

A noter également que le processus de traitement des effluents du projet COLEOP'TERRE ne sera pas modifié (traitement par la station MES avant rejet au milieu naturel) et que le dimensionnement de celle-ci n'est pas remis en cause par la mise en œuvre du projet.

2.3. Radioactivité

De 1946 à 1994, le site Rhodia de La Rochelle a utilisé de la monazite, matière première contenant des traces de radioactivité naturelle et des terres rares. L'exploitation de la Monazite a été arrêtée le 15 août 1994.

Il n'existe pas à ce stade de solution de stockage externe de nature à permettre une sortie des déchets présents sur le site. Ceux-ci sont donc entreposés en attendant.

Cependant, un inventaire physique des déchets et matières valorisables entreposées sur le site et des matières premières à radioactivité naturelle renforcée entreposées sur le site est réalisé par RHODIA.

2.3.1. Impact radiologique des rejets aqueux sur l'environnement

L'arrêt de l'exploitation de la Monazite, conformément aux engagements et à la politique environnementale du site, a entraîné une diminution progressive, constante et très importante de la radioactivité de ses rejets.

Les niveaux d'aujourd'hui atteignent des seuils correspondants à l'asymptote de la radioactivité, asymptote liée à l'utilisation - en fonction des besoins - des matières premières historiques stockées sur le site et au traitement des ferrailles radioactives permettant de les décontaminer et de les éliminer du site.

2.3.1.1. Rejets au point B

Les résultats de mesures mensuelles des rejets en Thorium et en Radium pour l'année 2010 sont présentés dans le dossier.

RHODIA respecte la réglementation en vigueur. A noter que l'évolution constatée montre une bonne stabilité à des valeurs maintenant très faibles depuis 2001.

2.3.1.2. Eaux pluviales

Les premières eaux de pluies sont collectées dans le bassin de prévention, pour permettre le contrôle de leur qualité et, si besoin est, leur traitement approprié, afin de respecter les valeurs limites en concentrations avant rejet au milieu récepteur.

Un prélèvement mensuel des eaux pluviales est réalisé dans la fosse 18400, collecteur général en point bas du site, et un prélèvement annuel est fait annuellement après orage.

Volontairement, le site a mis en place depuis de 2003 au point bas du réseau Eaux Pluviales un préleveur automatique réfrigéré asservi au débit, permettant d'obtenir une mesure plus proche de la réalité et aller plus loin dans sa capacité d'analyse.

Les résultats de mesures en radionucléides des eaux pluviales du site pour l'année 2010 sont présentés dans le dossier.

RHODIA respecte la réglementation en vigueur.

2.3.2. Suivi de la radioactivité en limite de site

La surveillance de la radioactivité en limite de site porte sur :

- l'exposition externe : mesure du rayonnement gamma
- l'exposition interne par inhalation :
 - mesure de l'énergie alpha potentielle (EAP) générée par les descendants à vie courte du Radon 220 (ex-Thorium) et Radon 222 (ex-Uranium) ;
 - mesure de la concentration en émetteurs alpha vie longue véhiculés par les poussières.

Les différents points de mesure en limite de propriété sont :

- 2 préleveurs Radon + poussières (P1 et P2) : appareillage ALGADE
- 21 dosimètres gamma, notés de 1 à 21 : appareillage IRSN
- 3 dosimètres gamma : appareillage ALGADE
- 1 dosimètre gamma au niveau de l'Etang de Port Neuf : appareillage ALGADE

Les résultats de suivi de ces dosimètres pour l'année 2010 sont présentés dans le dossier.

RHODIA respecte la réglementation en vigueur.

De plus, afin d'évaluer l'impact de l'exposition aux rayonnements radioactifs en limite de site, RHODIA utilise les 2 notions suivantes :

- TAETA (Taux Annuel d'Exposition Totale Ajouté), introduit par le décret n° 90-222 du 9 mars 1990 pour les industries extractives d'uranium ;
- calcul de la dose efficace selon l'arrêté du 01/09/2003.

Les résultats de ces deux calculs pour l'année 2010 sont présentés dans le dossier.

L'impact radiologique du site en limite de propriété est conforme à la réglementation actuelle. L'exposition au rayonnement gamma reste globalement majoritaire pour les différents groupes de référence retenus pour l'évaluation de l'impact.

2.3.3. Impact du projet COLEOP'TERRE

Le projet COLEOPTERRE met en oeuvre des matières premières non radioactives issues du site RHODIA de Saint Fons Chimie.

Le projet COLEOPTERRE n'a ainsi aucun impact sur la gestion de cette problématique sur le site.

2.4. Eau

2.4.1. Contexte local

Le bassin Loire Bretagne, bassin dans lequel est située la commune de La Rochelle, est constitué de trois entités principales :

- le bassin de la Loire et de ses affluents (du Mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes),
- les bassins cotiers bretons,
- les bassins côtiers vendéens et du Marais poitevin.

2.4.1.1. SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Le SDAGE du Bassin Loire Bretagne définit quinze orientations fondamentales pour la période 2010-2015.

A la vue des éléments présentés dans le dossier, il apparaît que le projet COLEOP'TERRE ne modifie pas de manière significative la gestion de la ressource eau sur le site de RHODIA La Rochelle.

Le projet COLEOP'TERRE apparaît ainsi compatible avec les objectifs du SDAGE.

2.4.1.2. SAGE (Schéma Aménagement et de Gestion des Eaux)

En 2011, il existe 170 SAGE couvrant le territoire national et 56 concernent le bassin Loire Bretagne.

Le SAGE le plus proche de l'usine de RHODIA La Rochelle est celui de Sèvre Niortaise et Marais Poitevin.

2.4.1.3. Contrats de milieux

Le bassin Loire-Bretagne en compte actuellement 31 contrats de milieux en cours ou en projet.

Le contrat de milieu le plus proche de l'usine de RHODIA la Rochelle est celui de Sédelle et Brézentine mais il ne concerne pas la commune de la Rochelle.

2.4.2. Situation actuelle

2.4.2.1. Eau prélevée

2.4.2.1.1. Sources d'alimentation

Le site de La Rochelle est alimenté par deux sources d'eau :

- Les prélèvements de la nappe d'eau industrielle à partir d'un puits de forage à proximité de l'usine (puits de Vaugouin actuellement en service),
- Les consommations sur le réseau public (eau de ville).

2.4.2.1.2. Utilisations et consommations

L'eau potable est utilisée :

- Pour les sanitaires (lavabos, douches, toilettes) et les éviers des réfectoires,
- Pour les douches de sécurité et les lave-œil de l'usine,
- Pour fabriquer de l'eau déminéralisée en appoint et secours.

L'eau industrielle utilisée sur le site est issue de prélèvements de la nappe d'eau industrielle à partir du puits forage de Vaugouin La Rochelle situé à proximité de l'usine.

Il existe un compteur sur le réseau situé avenue Jean Guilton.

L'eau est ensuite distribuée sur l'usine par des collecteurs enterrés en fonte ou en acier.

L'eau industrielle est utilisée pour produire de l'eau déminéralisée, pour refroidir des appareils, pour le lavage des sols et des cubitainers et pour alimenter le réseau d'eau incendie de l'usine.

L'eau déminéralisée est utilisée comme eau de process dans les ateliers de production et de la chaufferie ainsi que dans les laboratoires.

L'eau de ville est protégée par un système de disconnecteur afin de protéger le réseau public et le réseau intérieur d'eau potable contre tout risque de retour d'eau polluée. Ce disconnecteur est situé coté avenue Jean Guilton.

L'évolution de la consommation des différents types d'eaux pour la période 2007-2010 est présentée dans le dossier.

2.4.2.2. Eau rejetée

2.4.2.2.1. Milieu récepteur

Tous les effluents du réseau chimique de l'usine parviennent à la station d'épuration en vue de leur traitement et de leur mise en conformité avant le rejet en mer dans la baie de La Rochelle. Les contrôles sont effectués au point B en vue de déterminer leurs caractéristiques physico-chimiques.

A noter que les eaux sont stockées dans un bassin de 300 m³ à marée basse afin d'éviter tout rejet lorsque le diffuseur placé à l'extrémité de l'émissaire est découvert.

Les différentes mesures des rejets du site sur le milieu récepteur sont les suivantes :

- Surveillance physico chimique de l'eau de mer,
- Participation à la surveillance de la qualité biologique du milieu récepteur dans le cadre du suivi général de la baie de La Rochelle,
- Surveillance de la qualité des sédiments.

Les résultats de ces mesures pour l'année 2010 sont présentés dans le dossier.

2.4.2.2.2. Situation actuelle

Afin d'éviter toute pollution accidentelle, RHODIA a développé sur l'ensemble de son site un réseau d'égouts chimiques donnant sur la station de traitement (station MES).

Toutes les fuites éventuelles ainsi que les eaux de rinçage sont récupérées par les rétentions mises en place et réorientées, via les égouts chimiques, vers la station de traitement des effluents.

De plus, le réseau d'égout pluvial est contrôlé avant son rejet en mer. Si le contrôle est mauvais, le flux est dévié vers le bassin de prévention de 4000 m³ d'où il est pompé vers la station de traitement des effluents. Ceci permet d'éviter une pollution accidentelle liée à un déversement dans le réseau d'eau pluvial.

Le bassin de prévention de 4000 m³ reçoit également les égouts pluviaux pendant la première demi-heure en cas de forte précipitation ainsi que les égouts chimiques en cas de saturation de la station de traitement (les effluents traités sont contrôlés avant d'être rejetés en mer). Enfin, un opérateur en salle de contrôle FCE peut dévier les égouts chimiques et pluviaux en cas d'anomalie.

En cas de pollution (eaux résiduelles dues à l'extinction d'un incendie, pollution chimique, arrêt technique, dysfonctionnement de la station de traitement,...), les eaux des effluents du point B et les eaux pluviales sont dirigées vers le bassin de prévention d'un volume de 4000 m³ à l'aide d'un système de relevage. Le flux est analysé avant élimination au milieu naturel ou en centre de traitement spécialisé.

Deux types de rejet sont présents sur le site :

- Rejet des eaux usées du site vers le milieu naturel (point B)
- Rejet des eaux pluviales

Au vu des valeurs de mesures 2010 présentées dans le dossier, le site RHODIA La Rochelle est conforme à la législation en vigueur sauf pour le paramètre TBP (Tributylphosphate) pour lequel des études techniques sont en cours afin d'étudier les possibilités d'en réduire les rejets.

2.4.3. Impact du projet COLEOP'TERRE

2.4.3.1. Eau prélevée

2.4.3.1.1. Eau potable

L'atelier COLEOP'TERRE est relié au réseau d'eau potable de l'usine.

La consommation d'eau potable pour cet atelier est négligeable (environ 50 m³/an). Le projet COLEOP'TERRE n'aura ainsi pas d'impact significatif sur la consommation d'eau potable du site (consommation 2010 = 55 267 m³).

2.4.3.1.2. Eau industrielle

L'atelier COLEOP'TERRE est relié au réseau d'eau industrielle de l'usine.

La consommation d'eau industrielle pour le projet COLEOP'TERRE est estimée à 6 200 m³ par an. Elle comprend essentiellement l'eau déminéralisée consommée dans le procédé et l'eau nécessaire au nettoyage des équipements et des sols.

En 2010, la quantité d'eau industrielle consommée par le site était de 370 000 m³, la consommation du projet représente ainsi moins de 2% de la consommation totale du site.

A noter que le refroidissement des appareils sera réalisé par des échangeurs refroidis à l'air, ce qui permet de réduire l'impact de l'atelier sur les prélèvements aqueux.

2.4.3.2. Eau rejetée

Le flux d'effluent process qui sera généré par le recyclage des poudres de luminophores sera de l'ordre de 2 200 m³/an soit 0,7 % du flux actuel (322 165 m³ en 2010).

Le processus de traitement de ces effluents ne sera pas modifié (traitement par la station MES avant rejet au milieu naturel).

Comme actuellement, les effluents issus de l'extraction et du lavage, contenant des nitrates, seront destinés à la revalorisation (concentration du nitrate d'ammonium pour valorisation).

De plus, les études menées par RHODIA ont montré que le procédé de fusion alcaline à 950°C permet de vaporiser tout le mercure présent dans la poudre entrante dans le procédé.

Ainsi, les rejets aqueux respecteront les concentrations et flux définis dans l'Arrêté Préfectoral n°10-3513 du 29 décembre 2010.

2.5. Air

2.5.1. Contexte local

Pour l'agglomération de La Rochelle, selon le bilan annuel d'ATMO Poitou Charente pour l'année 2009, l'indice de qualité de l'air diffusé a été mauvais pendant 2 jours, médiocre pendant 11 jours, moyen pendant 46 jours et bon à très bon pendant 305 jours.

A l'exception d'une journée « médiocre », l'ensemble des journées où la qualité de l'air a été qualifiée de mauvaise ou médiocre l'a été à cause des concentrations en particules fines.

2.5.2. Situation actuelle

L'établissement RHODIA Opérations La Rochelle appartient au secteur de la chimie de spécialité. Compte-tenu de son activité, cette usine présente des émissions de Composés Organiques Volatils (COV). Il s'agit du principal rejet à l'atmosphère généré par le site.

D'autre part, RHODIA Opérations La Rochelle est une installation classée soumise à autorisation. A ce titre, le site a engagé depuis plusieurs années une démarche d'inventaire et de caractérisation des sources d'émission de COV. Il a ainsi été possible de dresser une cartographie détaillée de ces sources et de leurs niveaux d'émission. Ce travail a abouti à la construction d'un schéma de maîtrise des émissions (SME) en prenant en compte l'année 2000 comme année référence. L'émission annuelle cible à respecter est de 1,5% de la quantité de solvants utilisée.

La description et la localisation des différentes sources de rejets atmosphériques du site sont présentées dans le dossier.

Par ailleurs, les résultats de mesures des différents paramètres surveillés (poussières, COV, NOx, SOx) sont présentés dans le dossier. Etant donné le mode de fonctionnement du site (fonctionnement discontinu des batteries), les valeurs indiquées correspondent aux dernières mesures effectuées sur le site.

Au vu des résultats présentés dans le dossier, RHODIA La Rochelle respecte la réglementation en vigueur pour l'ensemble des paramètres hormis pour les rejets en poussières des fours NIRO 2 et Polyvalente. Cependant, concernant NIRO 2, un changement des manches de filtration a été réalisé afin de respecter les valeurs autorisées. Pour le four Polyvalente, les manches de filtration ne sont pas adaptées suite à un changement de la qualité du produit. Le changement du type de manches est prévu à l'arrêt général de 2011.

A noter également que le site RHODIA La Rochelle a engagé une étude afin de voir la faisabilité de changer les brûleurs des chaudières du site (recherche de brûleurs sans panache).

2.5.3. Impact du projet COLEOP'TERRE

Le projet COLEOP'TERRE entraîne la création d'un nouveau point de rejet au niveau du four électrique ADELE (Débit = 4500 Nm³/h).

Par ailleurs, les rejets de COV au niveau des batteries augmenteront dans le cadre de la mise en œuvre du projet COLEP'TERRE.

Le mercure contenu dans les fumées est séparé au moyen d'un filtre à charbons actifs (MTD).

Les filières d'élimination des charbons actifs en fin de vie (incinération, mise en centre d'enfouissement après stabilisation, traitement par une société de démercuration) sont en cours d'évaluation. Il sera choisi celle qui présentera le meilleur bilan environnemental.

De même, les fumées seront traitées sur un procédé de filtration haute performance, avec une cible de 10 mg/Nm³ pour la teneur résiduelle en poussières.

RHODIA investit ainsi dans les Meilleures Techniques Disponibles. Les traitements mis en place permettront de respecter les valeurs limites imposées par l'Arrêté Préfectoral du 29 décembre 2010.

2.5.4. Evaluation des Risques Sanitaires

2.5.4.1. Hypothèses considérées

Une Evaluation des Risques Sanitaires a été réalisée dans le dossier afin d'évaluer quantitativement, en fonction des données du site (caractéristiques des émissions, conditions climatiques locales, topographie), l'impact sur la qualité de l'air des rejets du projet COLEOP'TERRE et déterminer ainsi leurs effets sur la santé humaine.

Pour cela, 10 points récepteurs ont été recensés : il s'agit des habitations les plus proches du site et de l'école primaire la plus proche.

Les traceurs de risques retenus pour la réalisation de cette étude sont les suivants :

- NO₂,
- SO₂,
- Naphtalène (représentant des COV),
- PM_{2,5},
- Mercure,
- Cadmium,
- Chrome,
- Nickel,
- Vanadium.

2.5.4.2. Résultats obtenus

2.5.4.2.1. Composés à seuil

Les Indices de Risque calculés pour chaque composé pris individuellement sont inférieurs à la valeur repère égale à 1. De même en regroupant les composés par organes cibles, les Indices de Risque Globaux sont inférieurs à la valeur repère.

En considérant les composés individuellement ou en les regroupant, la survenue d'effets toxiques liée à une exposition aux émissions du projet est ainsi peu probable.

2.5.4.2.2. Composés sans seuil

Les Excès de Risque Individuel calculés pour chaque composé dans la zone la plus exposée sont tous inférieures à la valeur repère égale à 1.10^{-5} (valeur retenue dans la circulaire du 10 décembre 1999 du MEDD). De même, en sommant les ERI, l'Excès de Risque Individuel Global est inférieur à cette valeur repère.

Les risques sans seuil liés au projet peuvent donc être considérés comme acceptables.

2.6. Sols, sous-sols et eaux souterraines

2.6.1. Situation actuelle

RHODIA La Rochelle suit de façon précise l'état des sols et sous-sols ainsi que de la nappe phréatique. En effet :

- Depuis le diagnostic initial des sols réalisé en 2003 suite à l'arrêté préfectoral du 03 mars 1998, une étude a été mandaté par RHODIA pour proposer et justifier un nouveau programme de suivi à soumettre au Préfet.
- Chaque année, deux campagnes de prélèvements ont lieu au niveau des piézomètres référencés. Ces analyses permettent le suivi des paramètres suivants : Th 232 ou Th total, U238 ou Utotal, Ra226, Th228, Ra228, Plomb, Manganèse dissous, Mercure dissous, Nickel dissous et Ammonium.

Les résultats de mesures 2010 sont présentés dans le dossier.

2.6.2. Impact du projet COLEOP'TERRE

La mise en œuvre du projet COLEOPTERRE ne nécessite pas la mise en place de bâtiments ou de surfaces bâties supplémentaires.

Ainsi, aucun impact du projet COLEOP'TERRE sur les sols et sous-sols n'est recensé.

2.7. Déchets

2.7.1. Situation actuelle

De par ses activités, RHODIA La Rochelle génère des déchets. Ces déchets sont de plusieurs types et sont fonction de l'atelier qui les génère. Les principaux types de déchets du site sont :

- Les déchets ménagers et assimilés,
- Les métaux,
- Les déchets à risque infectieux de l'infirmierie,
- Les DIB (Déchets Industriels Banals) non triés,
- Les DIB (Déchets Industriels Banals) valorisés,
- Les DTQD (Déchets Toxiques en Quantité Dispersée) ou produits chimiques dangereux en petite quantité,
- Les déchets radioactifs issus de l'activité de l'usine antérieure à 1994,
- Les DIS (Déchets Industriels Spéciaux).

RHODIA La Rochelle veille à l'élimination de ses déchets dans les filières appropriées et dans le respect de la réglementation au travers d'une gestion rigoureuse effectuée à l'aide de suivi mensuels, déclarations, bordereaux de suivi et procédures.

L'évolution de la production de déchets produits (tonnes) par le site RHODIA La Rochelle au cours des dernières années est présentée dans le dossier.

2.7.2. Impact du projet COLEOP'TERRE

Les déchets générés par l'installation proviendront des résidus de verre contenus dans ces poudres luminophores et des résidus d'attaque acide (environ 150 t/an au total). Ces déchets seront stockés dans un bâtiment puis éliminés vers un centre de traitement des déchets agréé.

Le projet COLEOP'TERRE génère plusieurs types de déchets :

- Les déchets liés directement au procédé : déchets liés aux filtres à poussières (poussières et cartouches des filtres) ;
- Les déchets liés au traitement des effluents gazeux :
 - Le charbon (contenant moins de 500 ppm de mercure) issu des filtres à charbon actif,
 - Eventuellement les produits solides (fines) issus de la captation des rejets atmosphériques.

Les estimatifs de tonnage de chaque type de déchet généré par le projet COLEOP'TERRE sont présentés dans le dossier.

Le projet COLEOP'TERRE représente une augmentation d'environ 4 % de production en équivalent oxydes de terres rares du tonnage total produit du site mais environ 150 tonnes supplémentaires mises en centre d'enfouissement technique.

Cependant pour bien juger cette augmentation de tonnage, il faut rappeler que le projet vise la valorisation de 1 500 t/an de poudres luminophores, qui sont actuellement mises en décharge.

Si on raisonne à une échelle plus large que l'usine, le projet ne génère donc pas de volume supplémentaire de déchet, puisque pour 1 500 tonnes de poudres traitées, RHODIA La Rochelle génère 150 tonnes de déchets à enfouir. De plus, il est important de noter que ces déchets sont moins dangereux que les poudres luminophores.

Conclusion :

Le projet COELOP'TERRE va impacter la quantité de déchets générés par le site et mis en centre d'enfouissement technique. Néanmoins, ce projet permet globalement la diminution de la dangerosité des déchets enfouis puisque le site de RHODIA La Rochelle récupère les Terres Rares contenues dans des déchets qui sont actuellement enfouis.

De plus, le démarrage de la production industrielle permettra de finaliser les études de valorisation et recyclage de la majeure partie de ces déchets.

2.8. Nuisances pour les riverains

2.8.1. Bruit et Vibrations

2.8.1.1. Situation actuelle

Les principales sources de bruit sur le site sont issues :

- du fonctionnement 24h sur 24 des installations (ventilation et rejets notamment),
- de la circulation sur le site (chariots élévateurs et poids lourds notamment)

Dans le cadre du suivi réglementaire du site concernant le niveau de bruit dans l'environnement du site, des mesures régulières sont réalisées. La dernière campagne de mesures a eu lieu en février 2011.

Les résultats de cette campagne de mesures, transmis à l'administration, montrent que l'impact sonore du site est conforme aux objectifs réglementaires hormis pour 2 points de mesures pour lesquels un léger dépassement de niveau sonore est observé. Cependant, comme le précise le rapport, il est important de considérer l'environnement sonore du site concernant ces deux non-conformités relevées et notamment :

- les bruits extérieurs et plus précisément les bruits engendrés par le fonctionnement de la société voisine Fontaine-Pajot ;
- les bruits engendrés par le fonctionnement des installations de ventilation de la société voisine SEMAT.

2.8.1.2. Impact du projet COLEOP'TERRE

La seule installation bruyante installée dans l'atelier COLEOP'TERRE est un broyeur. Cet équipement sera capoté afin de répondre aux normes de bruit en vigueur. Les autres équipements pouvant émettre du bruit sont des pompes et des agitateurs.

A noter que la prochaine étude bruit du site de RHODIA La Rochelle est prévue pour 2012, elle intégrera donc les équipements mis en œuvre dans le cadre du projet COLEOP'TERRE qui doit démarrer au cours du 1^{er} trimestre de cette même année.

2.8.2. Vibrations

2.8.2.1. Situation actuelle

Les sources potentielles de vibrations du site proviennent de la circulation sur la voie interne d'accès des poids lourds ainsi que des mouvements des véhicules divers (voitures sur les parkings, utilitaires des prestataires extérieurs sur leur zones d'activité, ...).

La circulation des véhicules est limitée à 30 km/h sur le site, ce qui contribue à limiter fortement les vibrations du trafic.

Les autres sources potentielles de vibrations proviennent de machines et d'équipements, tels que des moteurs. Néanmoins pour palier ce risque, le site installe ce type de machines sur des socles béton ou des « silent-blocs ».

2.8.2.2. Impact du projet COLEOP'TERRE

Le projet, de par sa nature et son procédé, n'est pas susceptible d'entraîner l'émission de vibrations perceptibles depuis son environnement extérieur, et dès lors, ne nécessite pas la mise en place de mesures particulières.

2.8.3. Emissions lumineuses

2.8.3.1. Situation actuelle

Les émissions lumineuses du site sont le reflet de l'activité continue des installations.

Les sources lumineuses ayant pour but de permettre un travail de nuit en sécurité, elles sont limitées à l'éclairage nécessaire et suffisant pour atteindre cet objectif. De nuit, il faut principalement signaler l'éclairage des structures en hauteur, repérable depuis l'extérieur, mais ne constituant pas une gêne particulière pour les riverains.

A noter que l'éclairage de nuit permet également de prévenir tout acte de malveillance.

Il est important de souligner que l'impact lumineux des installations de RHODIA La Rochelle se mêle au halo lumineux de l'éclairage des autres sites industriels environnants.

2.8.3.2. Impact du projet COLEOP'TERRE

Dans le cadre du projet COLEOP'TERRE, aucune source lumineuse supplémentaire extérieure à l'atelier n'est nécessaire. Il n'y aura donc pas d'impact supplémentaire sur l'environnement pour l'aspect luminosité.

2.8.4. Odeurs

2.8.4.1. Situation actuelle

Sur la dernière décennie, aucune plainte ou signalement d'odeurs n'a été enregistrée par le site.

A noter qu'aucune surveillance ou mesures particulières n'est effectuée par le site RHODIA de La Rochelle sur cette problématique.

2.8.4.2. Impact du projet COLEOP'TERRE

Etant donnée l'absence de nouveaux produits mis en œuvre dans le cadre du projet, on peut affirmer que les activités projetées ne sont pas à l'origine de nuisances olfactives.

2.8.5. Conclusion

En conclusion, le projet COLEOP'TERRE ne modifie pas l'impact actuel des installations du site RHODIA La Rochelle sur le cadre de vie des populations environnantes.

2.9. Trafic

2.9.1. Situation actuelle

2.9.1.1. Voie ferrée

L'entreprise utilise la voie ferrée pour s'approvisionner en réactifs.

L'usine se situe en bout de ligne, la ligne SNCF s'arrête à l'entrée du site. Seuls les wagons destinés au site arrivent à l'entrée. Le convoi est ensuite pris en charge par un locotracteur, manœuvré par du personnel qualifié de l'usine pour être amené sur leurs aires de stockage ou de dépotage respectifs. La vitesse des déplacements est limitée à 6 km/h lors de ces manœuvres.

Pour l'année 2010 : 169 wagons ont été recensés soit environ 14 par mois et 1 tous les 2 jours si on tient compte des week-ends, des jours fériés et des fermetures en période de congés.

2.9.1.2. Véhicules

Pour limiter le risque d'accidents de la circulation en interne, l'accès au site est interdit aux voitures. Seuls les camions de livraison et les véhicules de services circulent dans le site avec une vitesse limite de 30 km/h. Ils doivent alors strictement respecter un plan de circulation.

Seuls les véhicules de service ont le droit d'emprunter les axes routiers entre les ateliers. Les autres véhicules doivent contourner les ateliers par une route longeant les périmètres du site et passant par l'aire de livraison pour les camions.

Le trafic du site est constitué principalement de :

- voitures des employés,

- camions pour réactifs, emballages et produits finis,
- véhicules légers,
- camionnettes et fourgons

représentant un trafic estimé à 8734 véhicules par mois soit 397 véhicules par jour.

Le trafic lié au personnel s'effectue à des horaires différents, soit suivant les horaires des postes (5 h, 13h, 21h), soit suivant les horaires du personnel travaillant à la journée (7h30, 8h, 12h15, 14h, 16h45, 17h15).

A noter que les transporteurs ne peuvent entrer sur le site que du lundi au vendredi de 7h30 à 18h.

A noter également que le site de RHODIA La Rochelle est bordé par deux axes de circulation : l'avenue Jean Guiton et la rue Chef de Baie où la vitesse est limitée à 50 km/h sur ces voies. Cependant, aucune donnée de comptage n'est disponible pour ces axes de circulation situés à proximité immédiate du site selon les informations fournies par le service Comptage Routier du Conseil Général de Charente Maritime.

2.9.2. Impact du projet COLEOP'TERRE

Le trafic supplémentaire généré par le projet COLEOP'TERRE est estimé comme suit :

- Livraison matières premières poudres : 2 camions par semaine,
- Livraison réactifs (acide nitrique, ammoniacale) : 2 wagons toutes les 3 semaines,
- Autres expéditions (déchets) : 1 camion tous les 2 mois.

Le trafic est donc estimé à 9 camions par mois, soit environ 0,1 % de passage supplémentaire.

A noter que le projet COLEOP'TERRE n'impliquera pas d'importantes modifications en ce qui concerne le trafic des véhicules légers. En effet le projet prévoit l'embauche de 16 personnes environ soit à priori 4% de véhicules supplémentaires.

2.9.3. Conclusion

Le projet COLEOP'TERRE n'a pas d'impact important sur le trafic actuel présent aux environs du site de RHODIA La Rochelle.

2.10. Consommation d'énergie et d'utilités

2.10.1. Situation actuelle

2.10.1.1. Electricité

L'usine RHODIA de La Rochelle est alimentée en haute tension (90 kV) à partir d'un poste source. La consommation électrique du site est télé relevée au niveau de l'arrivée de ce poste de livraison.

La distribution de l'électricité sur les différents ateliers du site se fait en 15 kV, répartie sur 18 transformateurs Haute Tension Basse Tension (HTBT).

Un transformateur (100 kVA) assure l'alimentation en eau du site à partir d'un forage situé hors du site

L'éclairage général extérieur du site est assuré par une distribution électrique Basse Tension (BT).

En parallèle de cette consommation, RHODIA La Rochelle fabrique de l'électricité grâce à une turbine à gaz (TAG) présente sur le site. Cette électricité n'est pas utilisée par le site mais entièrement revendue à RTE.

L'évolution de la consommation en électricité de ces dernières années est présentée dans le dossier.

2.10.1.2. Gaz naturel

Le gaz naturel est utilisé sur le site comme :

- combustible pour la marche de quelques fours de calcination process,
- combustible pour la production de vapeur et d'électricité par la turbine à gaz.

Il est alimenté par 1 pipe par GRT Gaz, sous une pression moyenne de 40 bar.

L'évolution de la consommation en gaz naturel de ces dernières années est présentée dans le dossier.

2.10.1.3. Fioul

Le fioul est utilisé sur le site comme combustible pour la marche des chaudières servant à la production de vapeur

Il est alimenté par camions et stocké dans un réservoir de capacité de 200 m³.

L'évolution de la consommation en fioul de ces dernières années est présentée dans le dossier.

A noter que le brûlage des graisses animales est arrêté sur le site depuis 2003.

2.10.1.4. Vapeur

Le site est alimenté en vapeur par :

- La turbine à gaz,
- Les chaudières du site,
- Le SIVOM de la communauté d'agglomération de La Rochelle.

La vapeur produite permet de chauffer les appareils des différents ateliers.

L'évolution de la production et de la consommation en vapeur de ces dernières années est présentée dans le dossier.

2.10.1.5. Eau déminéralisée

L'eau déminéralisée est produite à partir de l'eau industrielle puisée dans le puits Vaugouin ou occasionnellement à partir d'eau de ville.

Elle est utilisée pour alimenter les chaudières en eau pour la production de vapeur. Elle est également utilisée comme eau de procédé dans les ateliers de finition.

L'évolution de la consommation en eau déminéralisée de ces dernières années est présentée dans le dossier.

2.10.1.6. Air comprimé

L'air comprimé est produit par trois compresseurs suivis d'un système de séchage de l'air. Un 4^{ème} compresseur est maintenu en secours. La capacité de production de cette installation est de 5 800 m³/h d'air sous 8 bar. Cette installation est la propriété de la société Air Liquide.

Un réseau de tuyauteries permet de véhiculer l'air comprimé à température ambiante aux ateliers de fabrication utilisateurs. Ce réseau est entretenu et surveillé par le service de Maintenance & Moyens Généraux.

L'air comprimé est utilisé pour assurer la mise en mouvement des vannes de régulation et de sectionnement automatique des ateliers de production et de la chaufferie.

L'évolution de la consommation en air comprimé de ces dernières années est présentée dans le dossier.

2.10.2. Impact du projet COLEOP'TERRE

2.10.2.1. Electricité

La principale source d'énergie qu'utilisera l'atelier COLEOP'TERRE est l'électricité. L'estimatif de la consommation d'électricité annuelle est de 5 560 MWh soit un peu moins de 22% de la consommation actuelle du site.

Cette énergie est essentiellement utilisée pour la calcination du produit mais également pour le fonctionnement des équipements de l'atelier tels que les pompes, les agitateurs, les capteurs d'instrumentation,...

2.10.2.2. Vapeur

La seule utilité qu'utilisera l'atelier COLEOP'TERRE est la vapeur 13 bar, qui est détendue dans l'atelier pour son utilisation. L'estimatif de la consommation annuelle au niveau de l'atelier COLEOP'TERRE est de 3 000 tonnes soit environ 2% de la consommation actuelle du site.

2.10.3. Conclusion

L'augmentation de la consommation d'énergie ainsi que d'utilité ne sera pas significative entre celle relevée actuellement et celle estimée lors du fonctionnement des équipements du projet COLEOP'TERRE.

2.11. Intégration dans le paysage

2.11.1. Situation actuelle

L'occupation industrielle du site date du début du siècle dernier. Depuis, des activités diverses y ont été exploitées en continu, de sorte que le paysage de l'établissement lui-même et de ses abords a été fondamentalement influencé par cette présence toujours significative.

2.11.2. Impact du projet COLEOP'TERRE

Le projet COLEOP'TERRE n'entraîne pas de construction de bâtiment. Les équipements nécessaires à la mise en œuvre du projet COLEOPTERRE seront installés à l'intérieur de bâtiments déjà existants.

2.11.3. Conclusion

Le projet COLEOP'TERRE n'a pas d'impact sur l'intégration du site de RHODIA La Rochelle dans son environnement proche.

2.12. Analyse et positionnement du projet vis-à-vis des Meilleures Techniques Disponibles

Les MTD, meilleures techniques disponibles, sont déterminées à l'échelon européen. Elles visent à rassembler pour l'industrie les approches et procédés les plus favorables au respect de l'environnement dans des conditions économiquement acceptables.

Les 3 BREF considérées applicables au projet COLEOP'TERRE sont les suivantes :

- Les spécialités chimiques inorganiques, version d'octobre 2006,
- Les systèmes communs de traitement et de gestion des eaux et des gaz résiduels dans l'industrie chimique, version de février 2003,
- Les systèmes de refroidissement industriels, version de décembre 2001.

L'analyse de ces 3 BREF a permis de constater que le projet est bien positionné par rapport aux MTD.

En effet, la mise en place sur le site de RHODIA La Rochelle de la démarche RCMS (équivalent RHODIA à la norme ISO 14001 et OSHA 18000) garantit un management de la sécurité et de l'environnement identique à celui préconisé par les BREF.

De plus, les technologies mises en place pour le projet font partie des plus récentes et permettent donc d'obtenir les seuils environnementaux préconisés par les BREF.

Toutes les technologies de traitement des effluents aqueux et gazeux du projet COLEOP'TERRE sont celles décrites dans ces documents BREFs et sont en accord avec les « meilleures technologies disponibles » et leurs niveaux d'émission associés.

2.13. Investissements environnementaux

2.13.1. Situation actuelle

Le dossier présente l'évolution des investissements environnementaux suivants au cours des dernières années :

- Dépenses courantes (Sécurité, Pompiers, Gardiennage, Médical, Environnement),
- Autres dépenses Environnement (Elimination externe des déchets, Redevance et taxes Environnement),
- Investissements accordés, notamment ceux permettant de maîtriser les impacts du site sur l'eau et sur l'air.

2.13.2. Impact du projet COLEOP'TERRE

L'élimination des déchets du projet COLEOPTERRE augmentera le poste Elimination externe des déchets d'environ 40%.

2.14. Conditions de remise en état du site après cessation d'activité

2.14.1. Moyens prévus en cas de cessation d'activité

Le projet COLEOP'TERRE dont fait l'objet la présente étude ne modifie pas les conditions de remise en état après exploitation. En cas de cessation totale ou partielle, RHODIA La Rochelle se conformera à son arrêté préfectoral d'exploitation ainsi qu'à la réglementation en vigueur afin de mener cette cessation d'activité conformément aux prescriptions.

2.14.2. Caution environnement

La police « Atteinte à l'environnement garanties Seveso Seuil Haut » n°7 200 053 est souscrite auprès de la compagnie CHARTIS Europe pour l'établissement de La Rochelle avec renouvellement annuel à hauteur de 1 000 000 € par sinistre et par an pour l'ensemble des garanties souscrites.

Le calcul des montants des garanties du site a été réactualisé dans le cadre du présent dossier.

3. RESUME DE L'ETUDE DE DANGERS

L'étude de dangers réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter du projet COLEOP'TERRE répond aux prescriptions et aux principes de la réglementation en vigueur relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Elle est constituée de deux parties : l'étude de danger de l'établissement et l'étude de danger du projet Coléop'terre et du stockage du carbonate de zirconium dopé en nitrate de cérium.

Cette étude a notamment été menée conformément aux principes énoncés par la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, modifiant le Code de l'Environnement ainsi qu'à l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation.

Le procédé, les modes de livraison, les méthodes de stockage, les caractéristiques de l'aire de stockage et les propriétés physico-chimiques des produits stockés ont été étudié suivant la méthode de l'analyse préliminaire des risques par un groupe de travail pluridisciplinaire.

3.1. Analyse des risques externes

3.1.1. Risques naturels

3.1.1.1. Risques climatiques

Le département de Charente Maritime est soumis à un régime climatique d'influence océanique.

L'ensemble des équipements du site de RHODIA La Rochelle ainsi que ceux du projet COLEOP'TERRE sont conçus pour résister aux conditions climatiques prévisibles du secteur.

3.1.1.2. Risque foudre

Les valeurs caractéristiques du risque foudre, à savoir le niveau kéraunique et la densité de foudroiement, montrent que le secteur d'étude est relativement impacté par la foudre, sans pour cela révéler une situation notoire du point de vue des risques liés à un impact de foudre.

Les installations et bâtiments du site de RHODIA La Rochelle sont protégés contre le risque foudre. Par conséquent, ce risque peut être considéré comme négligeable.

3.1.1.3. Risque séisme

Actuellement, une grande partie du département de Charente Maritime, et le site RHODIA La Rochelle, est classé en zone 0, zone de sismicité négligeable mais non nulle. Depuis le 1^{er} mai 2011, la ville de La Rochelle et donc le site de RHODIA La Rochelle sont classés en zone de sismicité modérée.

Le projet COLEOP'TERRE ne présente pas de nouveaux bâtiments. Globalement, tous les équipements sont du matériel récupéré. L'étude sismique de l'établissement sera donc mise à jour lors de la révision quinquennale des études de dangers.

3.1.2. Risques technologiques

3.1.2.1. Effets domino

Les risques amenés par une installation voisine sont liés soit à un effet thermique, toxique ou de surpression. Par installation voisine, nous entendons aussi bien les industriels voisins que les installations sur le site de RHODIA, non exploitées, ni maintenues par RHODIA (poste de détente de gaz, capacités de gaz remplies ou remplacées par le fournisseur).

Aucun des scénarios présentés par les industriels situés à proximité du site n'engendre de nouveaux risques par rapport à ceux présentés dans l'étude de dangers remise à l'Administration le 15/09/2009.

3.1.2.2. La circulation

De part la configuration du site de RHODIA La Rochelle, les risques liées à la circulation aussi bien routière, maritime que ferroviaire ne sont pas à prendre en compte dans l'analyse de risques.

3.2. Analyse des risques internes

L'analyse des risques constitue le « cœur » de l'étude des dangers. Elle précise les risques auxquels peuvent être exposés, directement ou indirectement, l'homme, l'environnement ou le matériel en cas d'accident sur les installations industrielles, que la cause soit interne ou externe à celles-ci.

Elle prend en compte la probabilité d'occurrence et la gravité des conséquences des accidents potentiels selon une méthodologie précise.

Elle définit et justifie les mesures propres à réduire la probabilité et les effets de ces accidents.

L'analyse des risques repose sur deux grandes étapes :

1. L'évaluation préliminaire des risques, c'est-à-dire l'identification des accidents potentiels de l'installation associée à une première cotation en probabilité et en gravité.
2. L'analyse détaillée des risques identifiés comme majeurs lors de l'étape 1, associée au calcul des conséquences des scénarios réduits.

Le but final est de vérifier l'acceptabilité du risque résiduel. En effet, le risque nul n'existe pas mais cependant un risque est jugé acceptable si les moyens mis en œuvre pour en limiter les conséquences et la probabilité d'occurrence permettent d'en assurer une maîtrise suffisante.

3.2.1. L'évaluation préliminaire des risques

Les dangers générés par l'établissement, le projet COLEOP'TERRE et le stockage de carbonate de zirconium dopé nitrate de cérium sont essentiellement :

✓ Le risque produit

| ELEMENTS | RISQUES |
|---|---|
| STOCKAGE/DEPOTAGE D'AMMONIAQUE (NH ₄ OH) | RISQUE TOXIQUE ET ALERTE GAZ (POLLUTION DE L'AIR, DU SOL) |
| STOCKAGE/DEPOTAGE D'ACIDE FLUORHYDRIQUE (HF) | RISQUE TOXIQUE ET ALERTE GAZ (INTOXICATION ET BRULURE OPERATEUR, POLLUTION DE L'AIR, DU SOL, DE L'EAU) |
| STOCKAGES ET UTILISATION DE SOLVANTS | RISQUE INCENDIE RISQUE ENVIRONNEMENTAL EN CAS DE PROBLEME AU NIVEAU DE LA STATION DE RETRAITEMENT |
| STOCKAGES DE CARBURANT POUR LES CHAUDIERES ET TAG | RISQUE INCENDIE RISQUE EXPLOSION |
| STOCKAGES DE PRODUITS INTERMEDIAIRES | RISQUE DE POLLUTION ENVIRONNEMENTALE EN CAS DE DEFAILLANCE DU CONDITIONNEMENT |
| STOCKAGES DE SUBSTANCES FAIBLEMENT RADIOACTIVES | EXPOSITION POTENTIELLE DES EMPLOYES (POUSSIERES). |
| ATELIERS DE FABRICATIONS | RISQUE DE FUITE DE PRODUITS : <ul style="list-style-type: none"> ○ PEU TOXIQUES & PEU INFLAMMABLES, TYPE FUEL LOURD, GASOIL (POLLUTION DU SOL ET DE L'OCEAN) ○ INFLAMMABLES & PEU TOXIQUES, PETROLE SPECIAL... (POLLUTION DU SOL ET DE L'OCEAN & INCENDIE AVEC BRULURE OPERATEUR) ○ TOXIQUES ET PEU INFLAMMABLES, TYPE NH₄OH, HF, EAU OXYGENEE, ACIDE NITRIQUE, SOUDE (INTOXICATION, ET POLLUTION DE L'AIR, DU SOL ET DE L'EAU) |
| STOCKAGE CARBONATE DE ZIRCONIUM DOPE | RISQUE DE POLLUTIONS ENVIRONNEMENTALES |

| | |
|---|--|
| NITRATE DE CERIU | LIES A L'UTILISATION DE PRODUITS DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, |
| STOCKAGE MATIERES PREMIERES PROJET COLEOP'TERRE | RISQUE DE POLLUTIONS ENVIRONNEMENTALES LIES A L'UTILISATION DE PRODUITS DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT |

✓ Le risque procédé

| INSTALLATIONS | RISQUES |
|--|--|
| BATTERIE DE SEPARATION DE L'ATELIER CERIQUES | RISQUE INCENDIE (BRULURE GRAVE DES OPERATEURS, POLLUTIONS AVEC LES EAUX D'EXTINCTIONS, DESTRUCTION DES INSTALLATIONS) |
| ATELIER EOLE | RISQUE D'EXPLOSION ET D'INCENDIE (RISQUE DE SURPRESSION, DE BRULURES ET DE POLLUTION) |
| TURBINE A GAZ (TAG) | RISQUE D'EXPLOSION DE LA CONDUITE D'ALIMENTATION ET DU BALLON DE 46M3 SOUS 15 BARS (SURPRESSION NEGLIGEABLE MAIS RAYONNEMENT THERMIQUE POSSIBLE) |
| DIVERS ATELIERS DU SITE | RISQUE LIE AUX OPERATIONS DE MANUTENTION |
| CHAUFFERIE FUEL | EXPLOSION DU CORPS DE LA CHAUDIERE |
| PROJET COLEOP'TERRE | RISQUE DE POLLUTIONS ENVIRONNEMENTALES LIES A L'UTILISATION DE PRODUITS DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, RISQUE DE BRULURES CHIMIQUES DUS A L'UTILISATION DE PRODUITS CORROSIFS, RISQUE POUR LA SANTE DUS A L'UTILISATION DE PRODUITS NOCIFS ET TOXIQUES. EXPLOSION DES EVAPORATEURS DES BATTERIES |

Afin de limiter ces risques, RHODIA La Rochelle met en œuvre de nombreuses mesures de prévention et de protection. A ce titre, on peut entre autre citer :

- le plan de circulation,

- le port des EPI,
- la formation et la sensibilisation des opérateurs,
- les protections incendie actives et passives (extincteurs, pompiers présents sur le site, véhicules de secours ...)
- ...

3.2.2. L'analyse détaillée des risques majeurs

Dans le cadre de cette étude de dangers, une analyse de risque a été menée en groupe de travail pluridisciplinaire.

Elle a abouti à :

- l'identification de 1463 scénarios d'accident possible,
- l'analyse détaillée de 112 fiches d'évaluation de risque ayant un impact sécurité,
- l'identification de 51 scénarios d'accidents dépassant les limites du site.

3.2.3. Les résultats

Lors de l'analyse des risques, 48 scénarios sont issus de l'étude de dangers établissement et 3 scénarios sont issus des équipements mis en œuvre dans le cadre du projet COLEOP'TERRE et du stockage de carbonate de zirconium dopé nitrate de cérium. Ils sont susceptibles de générer des effets de surpression (20 mbar, 50 mbar), des effets toxiques (SEI, SEL 1%, SELS), des effets thermiques (3 kW/m², 5 kW/m², 8 kW/m²) hors des limites du site. Le tableau ci-dessous rassemble les phénomènes dangereux identifiés.

Cependant, les scénarios du projet Coléop'terre et le stockage du carbonate de zirconium dopé nitrate de cérium ne modifient pas la carte des aléas du PPRT en cours de déploiement.

De même, la grille de criticité rendue dans l'étude de dangers établissement de septembre 2009, n'est pas modifiée par ces nouveaux phénomènes dangereux. En effet, aucune gravité n'est attachée à ces scénarii avec seulement des effets sortants en 20 mbar pour le projet Coléop'terre. Le stockage du carbonate de zirconium, dopé nitrate de cérium, se fait dans des conditions de respect de l'environnement et de la sécurité.

| PhD | Fche scénar EDD specif | Intitulé | Proba Quant | P | G | Type d'effet | SEL5% | SEL1% | SEI | 20 mbar | Cin. | Grille MMR rhodia | FdR avec amélio | PhD exclu du PPRT | Critères exclusion | CRR des BTS |
|-------------------------------------|------------------------|---|-------------|---|------|--------------|-------|-------|------|---------|--------|-------------------|-----------------|-------------------|--------------------|-------------|
| | | REACTIFS | | | | | | | | | | | | | | |
| | 1 | Rejet soupape stockeur HCl33% (non sortant) | 2E10-3 | B | S.O. | Tox | n.a. | n.a. | n.a. | - | rapide | - | FdR2 | S.O. | 1 BTS | 2 |
| 1-1 ajouté/version initiale | 1 | Fuite du stockeur HCl33% => fuite 30 min non sortant | 1,8E10-5 | D | S.O. | Tox | 50 | 65 | 165 | - | rapide | - | FdR2 | S.O. | 1 BTS | 2 |
| 1-2 ajouté/version initiale | 1 | Fuite du stockeur HCl33% | 1,8 E10-6 | E | S | Tox | 65 | 85 | 235 | - | rapide | Moindre | FdR2 | NON | 1 BTS | 2 |
| 1-3 exclu | 1 | Fuite du stockeur HCl33% => fuite longue durée : 60 minute | 2E10-7 | E | S | Tox | 65 | 85 | 235 | - | rapide | Moindre | FdR 2 | OUI | 2 BTS | 2 |
| 2-2 | 2 | Ruine du stockeur HCl33% par effet domino incendie bac fuel lourd avec MMR | 9E10-6 | E | S | Tox | 90 | 110 | 320 | - | rapide | Moindre | FdR2 | NON | | |
| 2-3 exclu / ajouté version initiale | 2 | Ruine du stockeur HCl33% par effet domino incendie bac fuel lourd sans barrières | 1E10-6 | E | S | Tox | 90 | 110 | 320 | - | rapide | Moindre | FdR2 | OUI | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------------------------|---|--|-----------|---|------|-----|----|-----|-----|---|--------|---------|------|--------|--|--|
| 3-1 non sortant | 3 | Fuite HCl33% du stockeur dans cuvette de rétention avec fonctionnement des barrières (30 minutes) | 3,7 E10-4 | C | S.O. | Tox | 30 | 55 | 145 | - | rapide | - | FdR2 | S.O. | | |
| 3-2 ajouté/version initiale | 3 | Fuite HCl33% du stockeur dans cuvette de rétention avec POI | 3,7E10-5 | D | M | Tox | 60 | 75 | 205 | - | rapide | Moindre | FdR2 | NON | | |
| 3-3 ajouté/version initiale | 3 | Fuite HCl33% du stockeur dans cuvette de rétention sans barrière (fuite longue durée retenue) | 4,1E10-6 | E | M | Tox | 60 | 75 | 205 | | | Moindre | FdR3 | NON FL | | |
| 4-1 (ex 4) | 4 | Fuite HCl33% au refoulement de la pompe hors cuvette (30 minutes) | 2,7E10-5 | D | S | Tox | 70 | 95 | 260 | - | rapide | moindre | FdR2 | NON | | |
| 4-2 ajouté /version initiale | 4 | Fuite HCl33% au refoulement de la pompe hors cuvette | 2,7E10-6 | E | S | Tox | 95 | 130 | 365 | - | rapide | moindre | FdR2 | NON | | |
| 4-3 exclu ajouté /version initiale | 4 | Fuite HCl33% au refoulement de la pompe hors cuvette | 3E10-7 | E | S | Tox | 95 | 130 | 365 | - | rapide | moindre | FdR2 | OUI | | |
| 5-1 | 5 | Rupture ligne HCl33% sur rack vers TAG avec MMR | 9E10-6 | E | M | Tox | 65 | 85 | 235 | - | rapide | Moindre | FdR2 | NON | | |
| 5-2 | 5 | Rupture ligne HCl33% sur rack vers TAG avec POI | 9.E10-7 | E | M | Tox | 65 | 85 | 235 | - | rapide | Moindre | FdR2 | NON | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------------------------|---|--|----------|---|----|-----|----|----|-----|---|--------|---------|------|------------|--|--|
| 5-3 exclu ajouté /version initiale | 5 | Rupture ligne HCl33% sur rack vers TAG sans barrières | 1.E10-7 | E | M | Tox | 65 | 85 | 235 | - | rapide | Moindre | FdR2 | OUI | | |
| 6-1 | 6 | Fuite HCl ligne voie B vers chaudière fuel avec MMR | 5E10-6 | E | M | Tox | 50 | 65 | 180 | - | rapide | Moindre | FdR2 | NON | | |
| 6-2 | 6 | Fuite HCl ligne voie B vers chaudière fuel avec POI | 5E10-7 | E | M | Tox | 50 | 65 | 180 | - | rapide | Moindre | FdR2 | NON | | |
| 6-3 exclu ajouté /version initiale | 6 | Fuite HCl ligne voie B vers chaudière fuel sans barrières | 5,5E10-8 | E | M | Tox | 50 | 65 | 180 | - | rapide | Moindre | FdR2 | OUI | | |
| 7 supprimé installation arrêtée | 7 | Fuite HCl ligne vers aire de lavage | 1,2E10-5 | D | M | Tox | 50 | 65 | 180 | - | rapide | Moindre | FdR3 | NON | | |
| 8-1 | 8 | Rupture ligne HCl33% voie B vers station MES | 5E10-6 | E | I | Tox | 50 | 65 | 180 | - | rapide | MMR1 | FdR3 | NON | | |
| 8-2 ajouté /version initiale | 8 | Rupture ligne HCl33% voie B vers station MES | 5E10-7 | E | I | Tox | 50 | 65 | 180 | - | rapide | MMR1 | FdR3 | NON | | |
| 8-3 exclu ajouté /version initiale | 8 | Rupture ligne HCl33% voie B vers station MES | 5,5E10-8 | E | I | Tox | 50 | 65 | 180 | - | rapide | MMR1 | FdR3 | OUI | | |
| 9-1 non sortant | 9 | Rupture flexible HCl33% au dépotage avec rideau d'eau | 7,2E10-5 | D | SO | Tox | na | na | 85 | - | rapide | - | FdR2 | S.O. | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|----|---|-----------------|---|----------|-----|----|-----|-----|---|--------|---------|------|--------|-----|---|
| 9-2 ajouté/version initiale | 9 | Rupture flexible HCl33% au dépotage avec POI | 7,2E10-6 | E | S | Tox | 65 | 85 | 245 | - | rapide | Moindre | FdR2 | NON | | |
| 9-3 exclu ajouté/version initiale | 9 | Rupture flexible HCl33% au dépotage sans barrière | 8E10-7 | E | S | Tox | 65 | 85 | 245 | - | rapide | Moindre | FdR2 | OUI | | |
| 10-1 | 10 | Fuite du stockeur HF70% par presion-dépression avec POI durée 60min | 2,2E10-6 | E | M | Tox | 85 | 105 | 155 | - | rapide | Moindre | FdR2 | NON | - | - |
| 10-2 | 10 | Fuite du stockeur HF70% par presion-dépression => fuite longue durée = 60 minutes | 2,4E10-7 | E | M | Tox | 85 | 105 | 155 | - | rapide | Moindre | FdR2 | NON FL | | |
| 11-1 non sortant | 11 | Fuite sur piquages ou débordement du stockeur HF70% avec BH bicarb (non sortant) | 2,4E10-4 | C | SO | Tox | 60 | 75 | 110 | - | rapide | SO | FdR2 | SO | - | - |
| 11-2 | 11 | Fuite sur piquages ou débordement du stockeur HF70% avec POI | 2,4E10-5 | D | M | Tox | 85 | 105 | 155 | - | rapide | Moindre | FdR2 | NON | 1BH | 1 |
| 11-3 non exclu ajouté/version initiale | 11 | Fuite sur piquages ou débordement du stockeur HF70% sans barrière => fuite longue durée = 60 minutes | 2,6E10-6 | E | M | Tox | 85 | 105 | 155 | - | rapide | Moindre | FdR2 | NON FL | 1BH | 1 |

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|----|--|-----------|---|----|-----|-----|-----|-----|---|--------|---------|------|-----|------|---|
| 12-1 non sortant | 12 | Rupture ligne réseau distribution HF70% près du dépotage voie C avec 1BTS | 2,7E10-5 | D | SO | Tox | 70 | 90 | 125 | - | rapide | SO | FdR2 | SO | 1BTS | 2 |
| 12-2 | 12 | Rupture ligne réseau distribution HF70% près du dépotage voie C | 2,75E10-7 | E | I | Tox | 175 | 220 | 320 | - | rapide | MMR1 | FdR2 | NON | 1BTS | 2 |
| 12-3 exclu | 12 | Rupture ligne réseau distribution HF70% près du dépotage voie C avec BTS+BH => fuite longue durée = 60 minutes | 2,75E10-8 | E | I | Tox | 175 | 220 | 320 | - | rapide | MMR1 | FdR2 | OUI | 1BTS | 2 |
| 13-1 non sortant | 13 | Rupture ligne réseau distribution HF70% voie B avec MMR | 2,7E10-5 | D | SO | Tox | 70 | 90 | 125 | - | rapide | SO | FdR2 | SO | 1BTS | 2 |
| 13-2 | 13 | Rupture ligne réseau distribution HF70% voie B avec POI | 2,5E10-7 | E | M | Tox | 120 | 160 | 230 | - | rapide | Moindre | FdR2 | NON | 1BTS | 2 |
| 13-3 exclu ajouté/ version initiale | 13 | Rupture ligne réseau distribution HF70% voie B sans fonctionnement BTS => fuite longue durée = 60 minutes | 2,75E10-8 | E | M | Tox | 120 | 160 | 230 | - | rapide | Moindre | FdR2 | OUI | 1BTS | 2 |
| 14-1 | 14 | Fuite ligne de distribution HF 70% vers SAPHIR avec BTS | 2,7E10-5 | D | S | Tox | 70 | 90 | 125 | - | rapide | Moindre | FdR2 | NON | 1BTS | 2 |

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|----|--|-----------|---|---|-----|-----|-----|-----|---|--------|---------|------|------------|------|---|
| 14-2 | 14 | Fuite ligne de distribution HF70% vers SAPHIR avec POI | 2,5E10-7 | E | I | Tox | 95 | 115 | 175 | - | rapide | MMR1 | FdR2 | NON | 1BTS | 2 |
| 14-3 exclu ajouté/ version initiale | 14 | Fuite ligne de distribution HF70% vers SAPHIR sans barrières => fuite longue durée = 60 minutes | 2,75E10-8 | E | I | Tox | 95 | 115 | 175 | - | rapide | MMR1 | FdR2 | OUI | 1BTS | 2 |
| 16-1 | 16 | Fuite d' HF70% sur wagon au poste de dépotage par mise sous vide avec MMR | 8,1 E10-6 | E | S | Tox | 130 | 175 | 255 | - | rapide | Moindre | FdR3 | NON | 1BTS | 1 |
| 16-2 | 16 | Fuite d' HF70% sur wagon au poste de dépotage par mise sous vide avec POI | 8,1E10-7 | E | S | Tox | 130 | 175 | 255 | - | rapide | Moindre | FdR3 | NON | 1BTS | 1 |
| 16-3 exclu ajouté/version initiale | 16 | Fuite d' HF70% sur wagon au poste de dépotage par mise sous vide => fuite longue durée = 60 minutes | 9E10-8 | E | S | Tox | 130 | 175 | 255 | - | rapide | Moindre | FdR3 | OUI | 1BTS | 1 |
| 17-2 | 17 | Fuite ligne distribution HF au dessus de la voie ferrée sans BTS avec POI | 2,25E10-7 | E | M | Tox | 95 | 120 | 180 | - | rapide | Moindre | FdR2 | NON | 1BTS | 2 |
| 17-3 exclu | 17 | Fuite ligne distribution HF au dessus de la voie ferrée sans BTS et sans détecteurs => fuite longue durée = 60 minutes | 2,5E10-8 | E | M | Tox | 95 | 120 | 180 | - | rapide | Moindre | FdR2 | OUI | 1BTS | 2 |

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------------------------|----|---|-----------|---|----|----------|----|-----|-----|-----|--------|---------|------|-----|------|---|
| 18-2 | 18 | Fuite ligne dépotage HF sur rack au dessus voie ferrée avec POI | 1,35E10-6 | E | M | Tox | 95 | 120 | 180 | - | rapide | Moindre | FdR2 | NON | 1BTS | 1 |
| 18-3 exclu ajouté/version initiale | 18 | Fuite ligne dépotage HF sur rack au dessus voie ferrée => fuite longue durée = 60 minutes | 1,5E10-7 | E | M | Tox | 95 | 120 | 180 | - | rapide | Moindre | FdR2 | OUI | 1BTS | 1 |
| 19 | 19 | Explosion du stockeur d'eau oxygénée | 1,510-4 | C | SO | Pression | 22 | 29 | 59 | 132 | rapide | SO | FdR3 | NON | 2BH | 1 |
| 20 | 20 | Explosion du camion-citerne d'eau oxygénée | 4,0E+04 | C | SO | Pression | 23 | 32 | 63 | 137 | rapide | SO | FdR2 | NON | | |
| 21-1 non sortant | 21 | Fuite tuyauterie ammoniaque 12N vers Eolys | 2,7E10-3 | B | SO | Tox | 20 | 20 | 65 | - | rapide | SO | FdR2 | SO | - | |
| 21-2 non sortant | 21 | Fuite tuyauterie ammoniaque 12N vers Eolys | 3E10-4 | C | SO | Tox | 20 | 20 | 65 | - | rapide | SO | FdR2 | SO | - | |
| 22-1 non sortant | 22 | Fuite tuyauterie ammoniaque 12N vers Yttriques | 9 E10-4 | C | SO | Tox | 20 | 20 | 65 | - | rapide | SO | FdR2 | SO | - | |
| 22-2 non sortant | 22 | Fuite tuyauterie ammoniaque 12N vers Yttriques | 1 E10-4 | D | SO | Tox | 20 | 20 | 65 | - | rapide | SO | FdR2 | SO | - | |
| 23-1 | 23 | Fuite tuyauterie | 2,7E10-3 | B | M | Tox | 20 | 20 | 65 | - | rapide | Moindre | FdR2 | NON | - | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----------------|----|--|--------|---|---|-----|----|----|----|---|--------|---------|------|--------|---|--|--|
| | | ammoniaque 12N vers PPL | | | | | | | | | | | | | | | |
| 23-2 non exclu | 23 | Fuite tuyauterie ammoniaque 12N vers PPL retenue fuite longue durée | 3E10-4 | C | M | Tox | 20 | 20 | 65 | - | rapide | Moindre | FdR2 | NON FL | - | | |

| PhD | Fche scénar EDD specif | Intitulé | Proba Quant | P | G | Type d'effet | SEL5% | SEL1% | SEI | 20 mbar | Cin. | Grille MMR rhodia | FdR avec amélio | PhD exclu du PPRT | Critères exclusion | CRR des BTS |
|-----|------------------------|--|-------------|---|---|--------------|-------|-------|-----|---------|--------|-------------------|-----------------|-------------------|--------------------|-------------|
| | | CHAUDIÈRE | | | | | | | | | | | | | | |
| 24 | 1 | Rupture pneumatique de la chaudière seam remplie d'eau liquide | 1E10-9 | E | I | Pression | 80 | 100 | 205 | 410 | rapide | MMR1 | FdR3 | OUI | 2BTS | |
| 25 | 2 | Rupture pneumatique de la chaudière SM30 remplie d'eau liquide | 5E10-8 | E | I | Pression | 75 | 100 | 195 | 390 | rapide | MMR1 | FdR3 | OUI | 1BTS | |
| 26 | 3 | Rupture pneumatique de la chaudière SM40 remplie d'eau liquide | 5E10-9 | E | I | Pression | 85 | 110 | 225 | 450 | rapide | MMR1 | FdR3 | OUI | 2BTS | |
| 27 | 4 | Rupture pneumatique de la chaudière Seam remplie de vapeur | 1,9E10-5 | D | M | Pression | 35 | 45 | 85 | 170 | rapide | Moindre | FdR2 | NON | | |
| 28 | 5 | Rupture pneumatique de la chaudière SM30 remplie de vapeur | 2,4E10-5 | D | M | Pression | 30 | 40 | 80 | 160 | rapide | Moindre | FdR2 | NON | | |
| 29 | 6 | Rupture pneumatique de la chaudière SM40remplie de vapeur | 2,4E10-5 | D | M | Pression | 35 | 50 | 95 | 190 | rapide | Moindre | FdR2 | NON | | |

| PhD | Fche scénar EDD specif | Intitulé | Proba Quant | P | G | Type d'effet | SEL5% | SEL1% | SEI | 20 mbar | Cin. | Grille MMR rhodia | FdR avec amélio | PhD exclu du PPRT | Critères exclusion | CRR des BTS |
|------|---------------------------------|--|----------------|---|------|-----------------|-------|-------|-----|------------|--------|----------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------|-------------------|
| | | TAG | | | | | | | | | | | | | | |
| 30-1 | 1 | UVCE et jet enflammé suite à arrachement de ligne enterrée de gaz naturel 20 bar | 2,57E10-8 | E | S | Pression UVCE | n.a | n.a | 21 | 40 | rapide | Moindre | FdR3 | NON | | |
| 30-2 | 1 | UVCE et jet enflammé suite à arrachement de ligne enterrée de gaz naturel 20 bar | 2,57E10-8 | E | C | Therm UVCE | 13 | 13 | 14 | - | rapide | MMR1 | FdR3 | NON | | |
| 30-3 | 1 | UVCE et jet enflammé suite à arrachement de ligne enterrée de gaz naturel 20 bar | 2,57E10-8 | E | C | Therm Jet enf | 29 | 34 | 42 | - | rapide | MMR1 | FdR3 | NON | | |
| 31 | 2 | Rupture pneumatique de la chaudière V31500 remplie d'eau | 3,4E10-9 | E | S | Pression | 92 | 119 | 238 | 519 | rapide | Moindre | FdR3 | OUI | 2BTS | 2+2 |
| 32 | 3 | Rupture pneumatique de la chaudière V31500 remplie de vapeur | 2,8E10-5 | D | S.O. | Pression | 39 | 50 | 100 | 218 | rapide | S.O. | FdR3 | NON | | |

| PhD | Fche scénar EDD specif | Intitulé | Proba Quant | P | G | Type d'effet | SEL5% | SEL1% | SEI | 20 mbar | Cin. | Grille MMR rhodia | FdR avec amélio | PhD exclu du PPRT | Critères exclusion | CRR des BTS |
|------------------|------------------------|---------------------------------------|-------------|---|------|--------------|-------|-------|-----|---------|--------|-------------------|-----------------|-------------------|--------------------|-------------|
| | | BATTERIES | | | | | | | | | | | | | | |
| 33-1 | 1 | Explosion de l'évaporateur E511 | 1,5E10-2 | A | S.O. | Pression | 40 | 50 | 100 | 220 | rapide | S.O. | FdR2 | NON | | |
| 33-2 non sortant | 1 | Explosion de l'évaporateur E511 | 1,5E10-2 | A | S.O. | Thermique | 30 | 40 | 55 | - | rapide | S.O. | FdR2 | S.O. | | |
| 34-1 | 2 | Explosion de l'évaporateur E21300 FS2 | 1,7E10-4 | C | M | Pression | 55 | 74 | 148 | 332 | rapide | moindre | FdR2 | NON | | |
| 34-2 non sortant | 2 | Explosion de l'évaporateur E21300 FS2 | 1,7E10-4 | C | S.O. | Thermique | 30 | 40 | 55 | - | rapide | S.O. | FdR2 | S.O. | | |
| 35-1 | 3 | Explosion de l'évaporateur E31300 FS3 | 1,7E10-4 | C | M | Pression | 46 | 62 | 125 | 280 | rapide | moindre | FdR2 | NON | | |
| 35-2 non sortant | 3 | Explosion de l'évaporateur E31300 FS3 | 1,7E10-4 | C | S.O. | Thermique | 30 | 40 | 55 | - | rapide | S.O. | FdR2 | S.O. | | |
| 36-1 | 4 | Explosion de l'évaporateur E32300 FS4 | 1,7E10-4 | C | M | Pression | 47 | 63 | 127 | 284 | rapide | moindre | FdR2 | NON | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------|-----------------|---|-----------|---|------|-----------|----|----|-----|------------|--------|---------|------|------|--|--|
| 36-2 non sortant | 4 | Explosion de l'évaporateur E31300 FS4 | 1,7E10-4 | C | S.O. | Thermique | 30 | 40 | 55 | - | rapide | S.O. | FdR2 | S.O. | | |
| 37-1 | 5 | Explosion de l'évaporateur E41300 FS5 | 1,7E10-4 | C | M | Pression | 56 | 75 | 150 | 337 | rapide | moindre | FdR2 | NON | | |
| 37-2 non sortant | 5 | Explosion de l'évaporateur E41300 FS5 | 1,7E10-4 | C | S.O. | Thermique | 30 | 40 | 55 | - | rapide | S.O. | FdR2 | S.O. | | |
| 38-1 | 6 | Explosion de l'évaporateur E42300 FS6 | 1,7E10-4 | C | M | Pression | 56 | 76 | 151 | 340 | rapide | moindre | FdR2 | NON | | |
| 38-2 non sortant | 6 | Explosion de l'évaporateur E42300 FS6 | 1,7E10-4 | C | S.O. | Thermique | 30 | 40 | 55 | - | rapide | S.O. | FdR2 | S.O. | | |
| 38 bis | 6 bis | Explosion de l'évaporateur E411 (E51300) FS 6bis | 2,6E10-2 | A | S.O. | Pression | 32 | 42 | 84 | 168 | rapide | S.O. | FdR2 | NON | | |
| 38 ter | 6 ter | Explosion de l'évaporateur E11200 (EA11) FS 6ter | 1,8E10-2 | A | S.O. | Pression | 30 | 35 | 70 | 160 | rapide | S.O. | FdR2 | NON | | |
| 38 quater | 6 quater | Explosion de l'évaporateur E12200 (EA21) FS6 quater | 1,8E10-2 | A | S.O. | Pression | 35 | 45 | 90 | 195 | rapide | S.O. | FdR2 | NON | | |
| 39 | 7 | Explosion ballon air comprimé R90020 | 3,2.E10-6 | E | S.O. | Pression | 16 | 21 | 42 | 91 | rapide | S.O. | FdR2 | NON | | |
| 40 | 8 | Explosion ballon air comprimé R90010 | 3,2.E10-6 | E | S.O. | Pression | 16 | 20 | 41 | 89 | rapide | S.O. | FdR2 | NON | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----|----|--------------------------------------|-----------|---|------|----------|----|----|----|-----|--------|------|------|-----|--|--|
| 41 | 9 | Explosion ballon comprimé R90050 air | 3,2.E10-6 | E | S.O. | Pression | 16 | 20 | 41 | 89 | rapide | S.O. | FdR2 | NON | | |
| 42 | 10 | Explosion ballon comprimé R90060 air | 3,2.E10-6 | E | S.O. | Pression | 19 | 25 | 50 | 108 | rapide | S.O. | FdR2 | NON | | |
| 43 | 11 | Explosion ballon comprimé R90070 air | 3,2.E10-6 | E | S.O. | Pression | 14 | 18 | 37 | 80 | rapide | S.O. | FdR2 | NON | | |

| PhD | Fche scénar EDD specif | Intitulé | Proba Quant | P | G | Type d'effet | SEL5% | SEL1% | SEI | 20 mbar | Cin. | Grille MMR rhodia | FdR avec amélio | PhD exclu du PPRT | Critères exclusion | CRR des BTS |
|-----|------------------------|--|-------------|---|-----|--------------|-------|-------|-----|---------|--------|-------------------|-----------------|-------------------|--------------------|-------------|
| | | SAPHIR-EOLYS | | | | | | | | | | | | | | |
| 44 | 1 | Explosion ligne alim. gaz naturel F101 / F102 bat.111 | 8,2. E10-5 | D | S | Pression | 27 | 36 | 87 | 198 | rapide | moindre | FdR2 | NON | | |
| 46 | 2 | Explosion gaz naturel F103 Bat 111a | 6,9. E10-8 | E | S | Pression | 27 | 36 | 87 | 198 | rapide | moindre | FdR2 | NON | | |
| 47 | 3 | Ligne alimentation Gn four Ceres bat.75 (en face Niro) | 3,3.10-5 | D | S | Pression | 33 | 44 | 107 | 245 | rapide | moindre | FdR2 | NON | | |
| 48 | 4 | Explosion gaz naturel niro1 bat.65 | 6,7.10-5 | D | S | Pression | 33 | 44 | 107 | 245 | rapide | moindre | FdR2 | NON | | |
| 49 | 5 | Explosion gaz naturel niro2 | 2,2.10-5 | D | S | Pression | 33 | 44 | 107 | 245 | rapide | moindre | FdR2 | NON | | |
| 50 | 7 | explosion Gaz naturel F13000 four pilote batiment 80 | 2,2.10-5 | D | S.O | Pression | 20 | 26 | 63 | 145 | rapide | S.O. | FdR3 | NON | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------|---|---|----------|---|------|----------|----|----|----|-----|--------|------|------|-----|--|--|
| 51 | 6 | Explosion gaz naturel four pilote salle basse F32100 (FCE1) | 4,3.10-5 | D | S.O. | Pression | 20 | 26 | 63 | 145 | rapide | S.O. | FdR2 | NON | | |
| 52 | 8 | Explosion gaz naturel four polyvalente F40100 batiment 66 | 9.10-6 | E | S.O. | Pression | 27 | 36 | 87 | 198 | rapide | S.O. | FdR2 | NON | | |
| Coléop'terre | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Coléop-1 | 1 | Explosion de l'évaporateur E821 (de la batterie Y8) | 3E10-6 | E | S.O. | pression | 30 | 40 | 81 | 182 | rapide | - | FdR2 | NON | | |
| Coléop-2 | 2 | Explosion de l'évaporateur E911 (de la batterie Y9) | 3E10-6 | E | S.O. | pression | 30 | 41 | 81 | 183 | rapide | - | FdR2 | NON | | |
| Coléop-3 | 1 | Explosion de l'évaporateur E921 (de la batterie Y9) | 3 E10-6 | E | S.O. | pression | 29 | 38 | 76 | 171 | rapide | - | FdR2 | NON | | |
| <u>LEGENDE COULEUR</u> | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | MISE à JOUR | | | | | | | | | | | | | | |
| | | phD non sortant ou Supprimé | | | | | | | | | | | | | | |
| | | fuite longue durée non exclue : noté NON FL dans colonne P | | | | | | | | | | | | | | |

NOUS AVONS PLACE LES NUMEROS DE SCENARIOS DANS LA GRILLE DU MINISTERE (VOIR LE TABLEAU CI-APRES). CELLE-CI POSITIONNE LES SCENARIOS SELON LEUR GRAVITE ET LEUR PROBABILITE (NOMBRE D'OCCURRENCES PAR AN).

GRILLE MMR SUIVANT LA CIRCULAIRE DECEMBRE 2006

| Probabilité | E $< 10^{-5}$ | D 10^{-5} à 10^{-4} | C 10^{-4} à 10^{-3} | B 10^{-3} à 10^{-2} | A $> 10^{-2}$ |
|----------------|--|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------|------------------|
| Gravité | | | | | |
| Désastreux | | | | | |
| Catastrophique | PhD 24, 25, 26, 30-3, 31 | | | | |
| Important | PhD 2-2, 2-3, 4-2, 4-3, 5-1, 5-2, 5-3, 8-1, 8-2, 8-3, 12-2, 12-3, 13-2, 13-3, 14-2, 14-3, 16-1, 16-2, 16-3, 30-2 | PhD 4-1, 14-1 | | | |
| Sérieux | PhD 1-2, 1-3, 3-3, 6-1, 6-2, 6-3, 9-2, 9-3, 17-2, 17-3, 18-2, 18-3, 30-1, 46 | PhD 3-2, 27, 28, 29, 44, 48, 49 | PhD 34-1, 35-1, 36-1, 37-1, 38-1 | | |
| Modéré | PhD 10-1, 10-2, 11-3 | PhD 11-2, 47 | PhD 23-2 | PhD 23-1 | |

TABLEAU 45 : POSITIONNEMENT DES SCENARIOS (AVEC ET SANS BARRIERES DE SECURITE) DANS LA GRILLE GRAVITE/PROBABILITE DE L'ARRETE DU 10 MAI 2000 MODIFIE

- On distingue trois zones dans cette matrice :
- Une zone NON (NON 1 à NON 4) correspondant à un risque élevé, colorée en rouge,
- Une zone MMR (Mesure de Maîtrise des Risques) : zone de risque intermédiaire dans laquelle une démarche d'amélioration continue est particulièrement pertinente, colorée en jaune.

Une zone RIEN correspondant à un risque moindre, colorée en blanc.

PhD : Phénomène dangereux

En résumé les études de dangers établissement, le projet Coléop'terre et le stockage de carbonate de zirconium dopé nitrate de cérium comportent :

- aucun MMR rang 2**
- 32 MMR1**
- 28 cas de risque moindre**

4. CONCLUSION

Le projet COLEOP'TERRE est un projet bénéfique pour l'environnement puisqu'il permet une réutilisation des matériaux rares contenus dans les lampes basse tension qui sont actuellement mis en centre d'enfouissement. Ce projet permettra de compléter la filière de récupération des lampes à économies d'énergie et d'autres luminophores.

Le recensement et l'analyse des différents impacts potentiels du site montrent que la principale nuisance pourrait concerner la pollution environnementale. Afin de limiter ces impacts, des mesures de prévention et de protection ont été identifiées.

Les nouveaux projets de RHODIA La Rochelle intègrent dès leur conception et leur mise en service des dispositions afin de protéger l'environnement. Ils ne généreront donc pas d'impacts supplémentaires significatifs par rapport à l'existant.

Les installations ont été conçues en accord avec les meilleures technologies disponibles en termes de traitement des rejets aqueux et gazeux et les valeurs d'émission associées.

Les installations ont été implantées en vue de limiter la probabilité d'occurrence et les conséquences des accidents susceptibles de se produire. L'analyse de risques des installations du projet COLOP'TERRE et du stockage de carbonate de zirconium dopé nitrate de cérium ainsi que les modélisations d'accidents réalisées montrent que la carte des aléas de l'étude de dangers remise le 15/09/2009 n'est pas modifiée.

De cette façon, le projet COLEOP'TERRE et le stockage de carbonate de zirconium dopé nitrate de cérium, ne modifient d'aucune façon le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) établi par la DREAL.

L'ensemble des mesures de prévention et de protection mises en place sur le site permettra d'exploiter les installations du projet COLEOP'TERRE et du stockage de carbonate de Zr, dans des conditions de respect de l'environnement et de sécurité.

RHODIA Opérations espère que la lecture de ce document aura contribué à vous informer avec clarté et transparence des spécificités du site de RHODIA La Rochelle.

Comme vous aurez pu le constater tout au long de ces pages, le site s'intègre avec professionnalisme et responsabilité dans son environnement et s'impose un respect de la législation et des normes. Sans nier les risques liés à la nature de sa production, RHODIA La Rochelle s'attache, par son développement et ses investissements, non seulement à maîtriser son impact sur l'environnement mais également à le réduire.

La sécurité et l'environnement sont des problématiques quotidiennes, intégrés à toute démarche de production et de développement du site RHODIA La Rochelle. A ce titre l'information de ses partenaires, riverains et voisins en fait partie.

Au-delà de cette étape obligatoire dans le cadre de la procédure d'autorisation, RHODIA La Rochelle reste à votre écoute et s'engage à répondre à toutes vos questions avec transparence en tant qu'entreprise responsable et ouverte.